

Commune de TENNEVILLE
2 ème division - Champlon

Section B - Parcelles cadastrées 227 T

PLAN DE DIVISION

Localisation : Champlon

Lieu-dit : Rue Grande Champlon

Plan unique

Dimension : 600/600

Dossier : 2022/95

Date : 09/09/2022

Modifié le :

LOT 1 Partie de la parcelle cadastrée 227 T pour une superficie mesurée de 14 ares 73 centiares. Repris au plan ci-contre sous liseré de teinte jaune.

LOT 2 Partie de la parcelle cadastrée 227 T pour une superficie mesurée de 12 ares 95 centiare. Repris au plan ci-contre sous liseré de teinte bleue.

Plan joint à un acte authentique en l'étude du Notaire

Numéro d'identification suivant l'Arrêté royal du 12 mai 2015 :



Michel LECLERE Géomètre-Expert
Légalement assermenté en cette qualité
par devant le tribunal de première instance
séant à Neufchâteau.

Inscrit au tableau du conseil fédéral sous le n°040660

Le Géomètre ssé.,

Mande-Sainte-Marie 39 à 6640 VAUX-SUR-SURE
Tél : 061/612510 - GSM 0498/129642
Mail : geosphere@skynet.be

Station totale robotisée-scanner

Carnet de terrain TSC7

GPS R-10

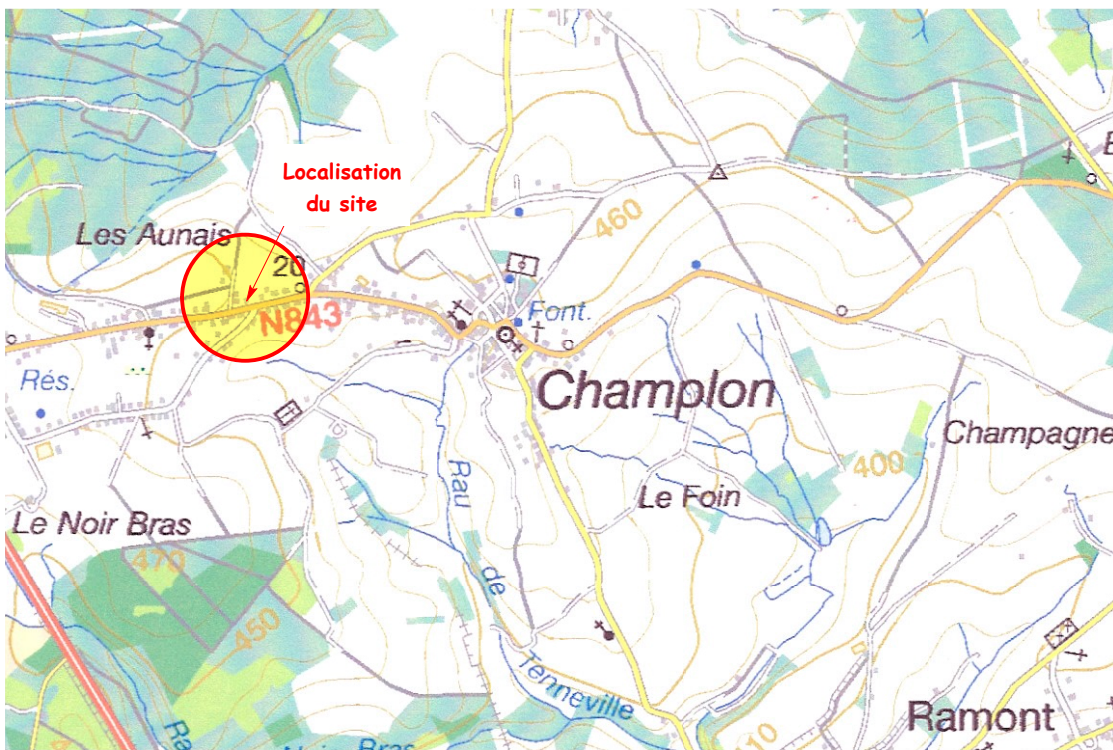


Mission du Géomètre expert

- Levé topographique Lambert 72 (planimétrique-altimétrique-scanner)
- Permis d'urbanisation (lotissement)
- Permis d'urbanisme (modification relief du sol - projet voirie - projet urbain)
- Cubature
- Plan de division (terrains - habitation)
- Implantations (nouvelle construction - infrastructures)
- Vérification des implantations de nouvelles constructions
- Plan de délimitation de la propriété foncière (procès-verbal de bornage)
- Expertises immobilières (bâtiments - terrains)
- États des lieux (locatifs - avant travaux)
- Calculs des quotités d'immeubles multi-résidentiels

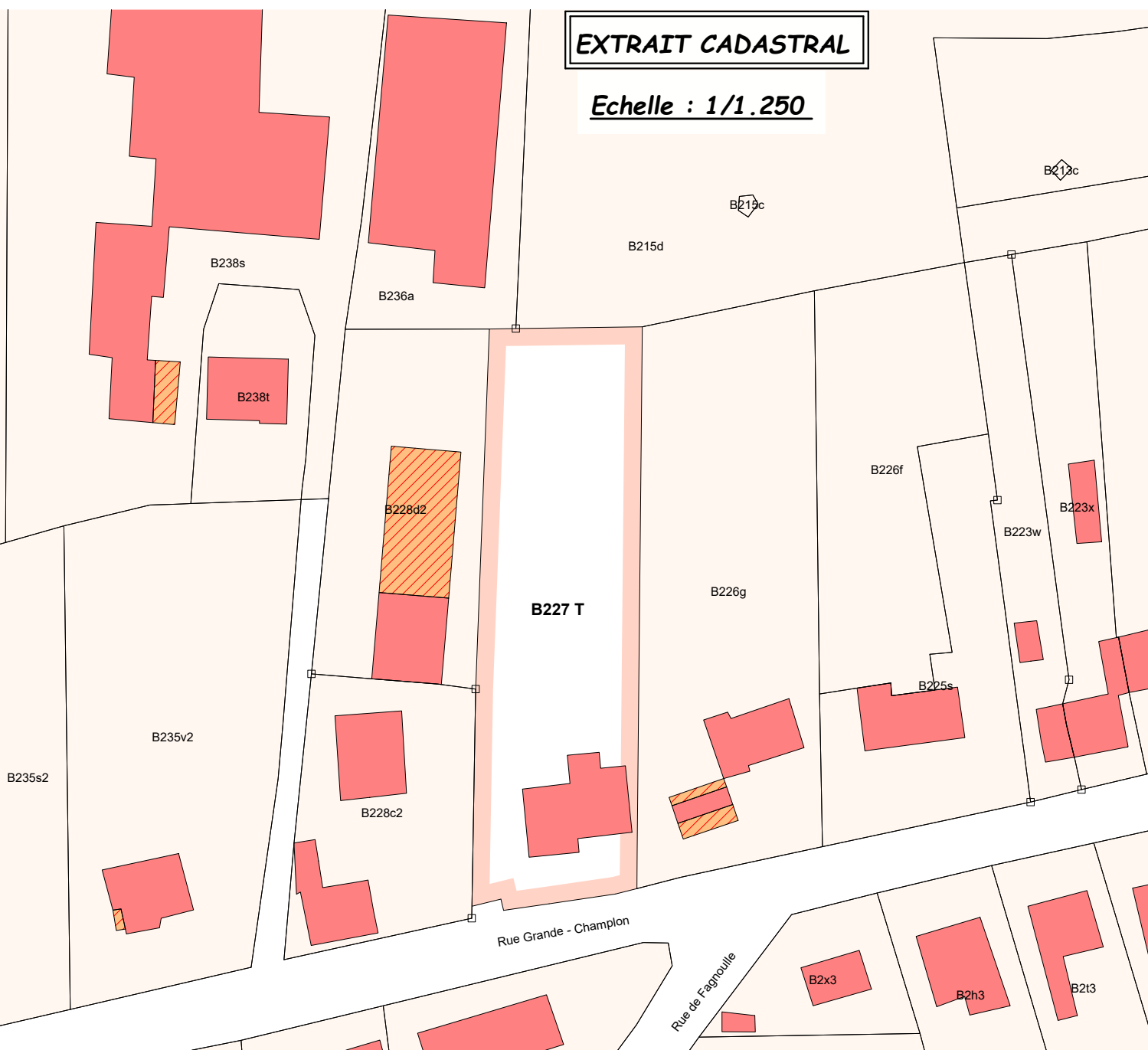
PLAN DE SITUATION

Echelle : 1/25.000



EXTRAIT CADASTRAL

Echelle : 1/1.250



PLAN DE DIVISION

Echelle : 1/250

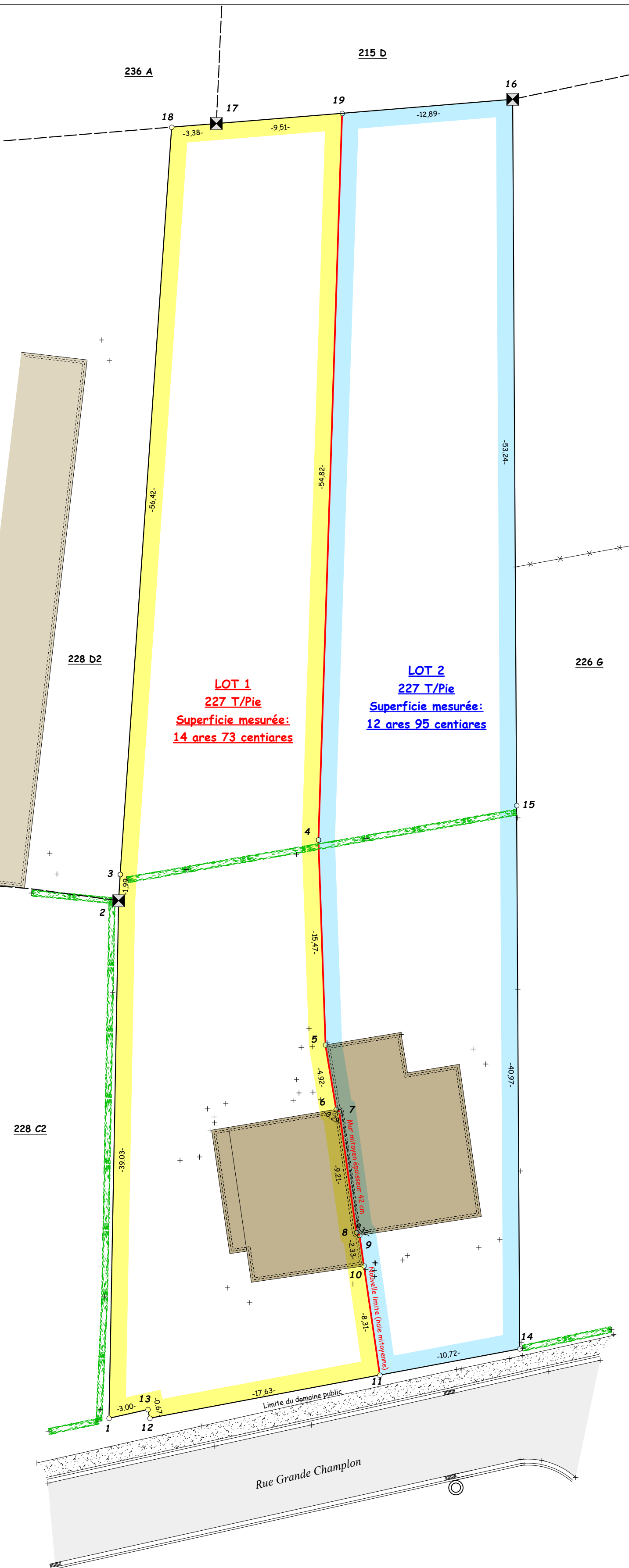
LEGENDE

- Voirie revêtement hydrocarboné
- Trottoir dalle en béton
- Habitation
- Limite parcellaire
- Nouvelle limite
- Limite cadastrale
- Clôture
- Haie
- Bordure filet d'eau
- Borne existante
- Avaloir
- Chambre de visite

COORDONNEES LAMBERT 72

N°	X	Y	Information
1	230235,62	89162,22	Coin limite de propriété (non matérialisé)
2	230236,36	89201,24	Borne existante
3	230236,47	89203,23	Coin nouvelle limite (non matérialisé)
4	230251,40	89205,82	Coin nouvelle limite (non matérialisé)
5	230251,94	89190,36	Nouvelle limite (coin bâtiment)
6	230252,74	89185,51	Nouvelle limite (coin bâtiment)
7	230252,98	89185,34	Nouvelle limite (mur mitoyen)
8	230254,26	89176,22	Nouvelle limite (mur mitoyen)
9	230254,50	89176,01	Nouvelle limite (coin bâtiment)
10	230254,84	89173,70	Nouvelle limite (coin bâtiment)
11	230256,03	89165,48	Coin nouvelle limite (non matérialisé)
12	230238,70	89162,23	Coin limite de propriété (non matérialisé)
13	230238,55	89162,88	Coin limite de propriété (non matérialisé)
14	230266,57	89167,45	Coin limite de propriété (non matérialisé)
15	230266,34	89208,42	Coin nouvelle limite (non matérialisé)
16	230266,04	89261,66	Borne existante
17	230243,72	89259,84	Borne existante
18	230240,35	89259,56	Coin limite propriété (non matérialisé)
19	230253,19	89260,61	Coin nouvelle limite (non matérialisé)

Pour accord



Le plan de division n'est pas un plan de bornage,
les cotes et surfaces mentionnées sur ce plan résultent
d'un mesurage selon l'occupation,
sans consultation des tenants.